



## Soulte suite à divorce

Par **michelle.c**, le **22/09/2022 à 10:50**

Bonjour, pourriez vous me renseigner sur le problème suivant :

Suite à divorce, mon ex mari m'a dit qu'il ne percevait pas la soulte car j'avais peu de revenus, et

également pour notre fille.

Aujourd'hui 26 ans après le divorce, il me réclame cette soulte.

Est il en droit de me demander cette soulte après 26 ans.

Je vous remercie par avance de me renseigner à ce sujet.

Par **Marck.ESP**, le **22/09/2022 à 10:59**

Bonjour

La prescription, qui fut de 30 ans, est maintenant de 5 ans, reprendre contact avec votre avocat ou un autre me semblerait légitime.

Par **michelle.c**, le **22/09/2022 à 11:12**

Je vous remercie Monsieur.